

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4289

Ajustement de la grille tarifaire des musées Gadagne – Entrées spectacle

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

<b>SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINÉ (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4289 - AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE DES MUSEES  
GADAGNE – ENTREES SPECTACLE (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa programmation le musée Gadagne - musée des arts de la marionnette (MAM) propose au public d'assister à des représentations de spectacles de compagnies de marionnettes.

Ces spectacles payants se déroulent dans le Petit théâtre du musée Gadagne.

Par délibération n°2016/2641, le tarif d'entrée aux spectacles est fixé à 10 € (adulte) et 8 € (enfant).

La programmation est éclectique afin de s'adresser à différents publics (scolaire, familial, individuel) et de faire découvrir à ces derniers la pluralité de cet art de la marionnette tant sur les techniques (marionnettes à gaine, à tringle, et portées) que sur la créativité des spectacles. L'autre objectif de la présentation de ces représentations est de montrer au public que la marionnette relève d'un art vivant qui se perpétue et se renouvelle à travers les créations contemporaines de différentes compagnies.

L'art de la marionnette relève à la fois du spectacle vivant avec la programmation du petit théâtre du musée et de l'objet patrimonial avec la collection présentée dans les salles du musée. Cette complémentarité est bien mise en évidence avec une programmation des spectacles en lien avec les collections et le discours muséographique proposé dans le cadre de la refonte du parcours du musée des arts de la marionnette.

Le renouvellement de ce musée entrepris en 2017 avec l'ouverture de 3 premières salles d'introduction et achevé en novembre 2018, avec 7 salles d'approfondissement, permet de proposer désormais aux publics, en priorité aux publics intergénérationnels, une exposition de référence évolutive, brossant un portrait des arts de la marionnette plus dynamique et immersif, davantage en lien avec les pratiques traditionnelles et contemporaines de cet art vivant.

Afin d'établir ce lien entre art vivant et collection patrimoniale le musée Gadagne souhaite à présent que chaque personne venue assister à un spectacle de marionnettes du musée puisse à l'issue de la représentation bénéficier d'un accès gratuit au musée des arts de la marionnette le jour même.

La possibilité ainsi offerte pour les spectateurs d'accéder au musée des arts de la marionnette après un spectacle fait partie intégrante de la stratégie de développement des publics sur le MAM.

Des actions de médiation gratuites seront programmées les jours des spectacles pour inciter les spectateurs à découvrir le MAM et les accompagner dans leur découverte.

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1. A partir du 21 novembre 2018, le tarif d'entrée au spectacle permettra d'accéder aux collections des Musées Gadagne.
2. Les recettes correspondantes seront imputées sur l'opération AUDITORIUM, nature comptable 7062, ligne de crédit 94352.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER